



Site réalisé en entreprise

Par jigsaw123

Bonsoir, j'ai réalisé, en CDD de 4 mois, un gros site e-commerce pour une entreprise, malheureusement l'entreprise à coulé et le site n'est plus actif (toujours en ligne juste une page de maintenance sur la page d'accueil.) Afin de remplir mon portfolio, j'aurais souhaité copier le site et l'héberger sur un nom de domaine bidon, juste pour pouvoir le présenter à mes futurs clients / employeurs, sans aucune démarche de vente ou de réutilisation par derrière. L'employeur ne me répond pas quand je lui fais cette demande, quels sont mes droits ? Je peux revendiquer quelque chose ?

Par sophie75

contactez la CNIL